

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 5 JANVIER 2015 A 20 HEURES.**

002

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, Mme Bayer, Mme Dron, M. Menant, Mme Aschard,
- Absente : Mme Roucaute. excusée.
- Secrétaire : M. Olivier Hamon
- Convocations expédiées le : 29/12/2015
- Compte-rendu affiché le : 12/01/2015

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

A la lecture du compte-rendu de la précédente réunion, Madame le Maire précise que :

DEVIS ORDICUBE SALLE INFORMATIQUE ECOLE :

Suite au conseil municipal précédent, Madame le Maire informe le conseil Municipal que la Société Ordicube n'a pu se fournir en matériel d'occasion. Il propose donc l'acquisition de matériel neuf au prix de 350.00 € HT :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE d'acquérir 10 micro-tours au prix 350 € l'unité ainsi que les frais d'installation de 500 €**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

RÉFORME TERRITORIALE : COMMUNE NOUVELLE :

Concernant la réforme territoriale et dans l'éventualité de la création d'une commune nouvelle une rencontre a été organisée avec les maires et adjoints des communes de Saint Clément des Levées et des Rosiers sur Loire. Durant cette entrevue, chacun a pu exprimer son point de vue : St Clément n'étant pas trop favorable à cette création tandis que Les Rosiers semble intéressé.

Afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, les trois communes ont formulé le souhait de recruter un bureau d'études qui travaillera sur ce projet et pourra fournir à chaque commune des éléments de réflexion avant de prendre la décision finale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- . **DECIDE, avec les communes de St Clément des Levées et des Rosiers sur Loire de recruter un cabinet d'études qui travaillera sur le projet de création d'une commune nouvelle et qui sera rémunéré à part égale par chacune des 3 communes,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

DEVIS DE PLANTATION COFOROUEST

M. JOUSSELAINE donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de COOROUEST pour la plantation d'arbres sur l'ancienne peupleraie aux Courants, près des Pâtures, d'un montant de 2 302.36 € TTC auquel il faudra rajouter les frais de rabotage des souches des anciens peupliers. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de COFOROUEST d'un montant de 2 302.36 € TTC ainsi que les frais de rabotage des anciennes souches (non comptabilisés à ce jour),**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

Ancienne gare SNCF : La commune en est propriétaire depuis le 24 décembre dernier. Il demande à réunir la commission bâtiment afin d'étudier les travaux à réaliser. La réunion est programmée pour le lundi 12 janvier 2015 à 16 h 30.

SMICTOM : Il rend compte de la dernière réunion et informe le conseil municipal suite aux renégociations à la baisse de plusieurs marchés, ainsi que la baisse du prix du gazole, les tarifs n'augmenteront pas en 2015

Conseil Municipal des Jeunes : Le premier conseil s'est tenu le 16 décembre dernier.

Chacun a évoqué les activités qu'il souhaiterait réaliser et une liste de projets a été établie, liste qui rejoint les objectifs du présent conseil municipal (notamment dans le domaine de la sécurité, de la plantation d'arbres ou encore d'équipements sportifs).

De plus, 4 commissions ont été créées, regroupant entre 4 à 5 conseillers, reprenant les actions par thème : **Sécurité** (Cours de secourisme, Pistes cyclables, Panneau)

Membres : Johan-Natacha-Mathilde-Lilian-Jade sous la présidence de Mme le Maire.

Loisirs-Solidarité (Marche avec les randonneurs, Animations avec les anciens)

Membres : Maxence-Océane-Jade-Johan sous la présidence de Mme le Maire.

Environnement (Plantations d'arbres et plantes, Jury des maisons fleuri)

Membres : Maxence-William-Johan-Maxime sous la présidence de Mr BIGOT.

Culture et sport (Fête au centre culturel, Aire de jeux)

Membres : William-Maxime-Natacha-Mathilde sous la présidence de Mme MEAUME.

Chaque commission se réunira individuellement courant janvier.

La date du prochain conseil des jeunes est fixée au 11 février 2015 à 18 heures.

Rando-Ferme : Le parcours a été validé, les points d'alimentation en eau et électricité ont été vus, travail en cours pour la réalisation des repas qui tout comme les desserts devraient être commandés auprès de commerçants communaux. Tout devrait être finalisé en janvier.

Enfin, pour la première fois, un **Noël a été organisé pour le personnel communal** en présence du Maire, des Adjoints, du Maire du CMJ. Chaque personne a reçu un panier garni qui a été très apprécié, dans une ambiance des plus chaleureuse.

Exposé de Mme COCHET, 2^{nde} Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Communication : Le bon à tirer du bulletin 2015 vient de nous parvenir et une nouvelle présentation a été faite.

Commerces : Elle informe le conseil municipal de la **réouverture du tabac-presse** pour le lundi 12 janvier à 15 heures. Un grand nettoyage du local a été fait et elle rappelle que les administrés pourront y trouver en plus de la presse et du tabac, d'un rayon alimentation de dépannage, des jeux, des services de la poste ainsi qu'un point de retrait d'argent pour les personnes titulaires d'un compte au Crédit Agricole. Madame le Maire invite l'ensemble des conseillers à être présents lors de l'ouverture.

Mme Cochet informe également le Conseil municipal de l'ouverture du point cadeaux des Canoës d'Anjou dans le local de l'ancienne épicerie.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Il souhaite réunir la commission environnement-voirie afin d'étudier les devis pour les parterres du bourg suite à la prise de contact avec 4 paysagistes. La date est fixée au lundi 19 janvier à 17 heures.

50 plantes ont été commandées aux Pépinières de l'Authion afin de remplacer la haie de peupliers située en face le centre Culturel.

Concernant le devis d'élagage approuvé le mois précédent, les travaux se feront fin janvier.

RETRAIT COMMUNES DU SICALA ANJOU ATLANTIQUE :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013151-0013 en date du 31 mai 2013, portant fusion du Syndicat Intercommunal des Rives de la Loire (SICRL), et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA),

Vu les statuts du SICALA Anjou Atlantique,

Vu la délibération n°14.04.03, portant sur l'accord de retrait de communes adhérentes au SICALA, lors du conseil syndical du SICALA Anjou Atlantique du 17 Décembre 2014,

Les communes suivantes ont fait part de leur souhait de se retirer du SICALA Anjou Atlantique :

- Le Lion d'Angers
- La Chapelle sur Oudon
- Andigné
- Thouaré sur Loire
- Mauves sur Loire
- Béhuard
- Savennières
- Saint Germain des Prés
- Sainte Luce sur Loire
- Saint Martin de la Place

Il convient dorénavant que chaque Conseil Municipal des communes adhérentes au SICALA Anjou Atlantique confirme cette décision.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- . DECIDE de donner un avis favorable au retrait des dix communes ci-dessus mentionnées,**
- . CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

BAIL DU LOCAL DES INFIRMIÈRES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Claire GALLAIS infirmière qui 1 pièce dans le local contigu à la bibliothèque pour son cabinet, va arrêter son activité au 18 janvier 2015. Son activité va être reprise par Mme Maude LEGUAY.

Il convient donc de modifier le bail concernant ce local.

Madame le Maire donne lecture du dit bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . DÉCIDE de louer l'un des pièces de la bibliothèque à l'infirmière Madame Maude LEGUAY, à compter du 19 janvier 2015, moyennant la somme de 190 € net/mois,**
- . APPROUVE les dispositions du dit bail établi pour une durée de 3 ans,**
- . AUTORISE Madame le Maire à signer le dit bail.**

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET DE RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE LA PLACE VERS la CCLL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1425-1, L 5211-17 et L 5214-27,

VU la délibération n° 2014-088 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Loire-Longué en date du 4 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- . **APPROUVE** l'ajout de l'article 12 bis des statuts de la Communauté de Communes en ce qu'elle confie à la Communauté de Communes la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévu au I de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales »,
- . **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte qui sera créé en Maine-et-Loire pour l'exercice de cette compétence,
- . **CHARGE Madame le Maire** de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Loire-Longué

. **PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2015-2019 ET BUDGET 2015 :**

Suite à la prospective financière évoquée lors de la séance du 6 octobre dernier ainsi qu'à la réunion de Beaufort où avait été évoqué entre autre la baisse importante des dotations de l'Etat, Madame le Maire et Madame Lemoine ont retravaillé l'analyse fournie par la trésorière.

Il leur a été plus difficile d'établir ces prévisions compte tenu du manque d'information sur le pourcentage de diminution des dotations dans les années à venir.

Madame le Maire évoque ensuite la préparation du budget 2015 par l'intermédiaire de la commission des finances (composée du Maire, des Adjoint, de Mme Lemoine et de 2 conseillers dans l'ordre du tableau d'élection) et présente les documents qui sont distribués lors de ces séances de préparation.

Mme Lemoine et Dany en font les commentaires et expliquent les calculs des reports des exercices précédents. Les chiffres estimés du compte administratif 2014 sont également donnés au conseil municipal, lesquels présentant des résultats de clôture nettement excédentaires.

- . **Intervention de M. MENANT :** Il rend compte de la dernière réunion du SIEMML dont notamment la présentation du projet sur la fibre optique et le coût du branchement selon sa localisation. Pour la commune, ce dossier sera pris en charge par la CCLL. Il évoque également le Plan départemental d'actions de sécurité routière qui propose des subventions pour financer tous projets susceptibles de concerner la sécurité routière.

. **Intervention de M. BOUSSIN :**

La mission locale et la maison de l'emploi ont un nouveau Président en la personne de M. Jean-Michel MARCHAND. La mission locale propose d'intervenir auprès du Conseil Municipal Afin de présenter sa structure et ses actions. Une date pourrait être prise en ce sens.

CCAS : Galette des anciens : Elle va voir lieu au Centre Culturel le 27 janvier prochain à 15 heures et les invitations ne vont pas tarder à être envoyées. Les personnes âgées à compter de 65 ans sont concernées (environ 140 invitations à adresser).

Les Amis du Part'Age : Il rend compte de la fête de Noël qui a été organisée par Mme LEDRU et les membres du groupe. 7 personnes assistent désormais à ces séances. Pour 2015, durant les vacances scolaires, ils ont en projet de recommencer les rencontres avec les enfants. Initiatives qui cadrent tout à fait avec les envies des membres du Conseil Municipal des Jeunes.

. **AFFAIRES DIVERSES :**

- . **Mme le Maire rappelle à tous les membres du Conseil Municipal la cérémonie des Vœux qui aura lieu le vendredi 9 janvier 2015 à 19 heures au centre culturel et les invite à être présents.**

